Niveau(x) d'enseignement: 7 Numéro ISN : 9533
Centre d'intérêt: 120

Fédération des cégeps.

Priorités d'action de la Fédération des cégeps pour 1990-1991 / Fédération des cégeps. -- Montréal : La Fédération, [1990?].
28 p. ; 28 cm.

ISBN 2-89100-075-7

Descripteur(s): Plan de travail * Enseignement collégial

Identificateur(s) de nom: Fédération des cégeps

Ce document fait un survol des principales activités que la Fédération entend réaliser en 1990-1991 avec la participation des collèges dans le cadre des objectifs prioritaires suivants: 1. promouvoir la spécificité de l'enseignement collégial dans un cadre de formation générale et technique adapté à sa population étudiante jeune et adulte; 2. promouvoir les conditions d'apprentissage pouvant favoriser la formation fondamentale et la réussite scolaire des étudiants; 3. promouvoir le développement des ressources humaines comme agent de développement des collèges; 4. promouvoir la recherche de moyens en vue d'un financement adéquat et équitable pour tous les collèges.

Type de document:

FEDERATION DES CEGEPS

CENTRE DE DOCUMENTATION COLLÉGIALE
1111, rue Lapierre
LASALLE (Québec)
H8N 2J4

9533

PRIORITÉS D'ACTION DE LA FÉDÉRATION DES CÉGEPS POUR 1990-1991

Fédération des cégeps

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
4e trimestre 1990
ISBN: 2-89100-075-7

Service des communications et de la documentation
Fédération des cégeps
500, boul. Crémazie Est
Montréal (Québec)
H2P 1E7
Téléphone: (514) 381-8631
Télécopieur: (514) 381-2263

Adopté par le conseil d'administration le 24 octobre 1990
© Fédération des cégeps

TABLE DES MATIÈRES

Présentation 7

1. Le cadre de formation 11
   1.1 La gestion des programmes 11
   1.2 Autres activités 12
      a) Formation et apprentissage 12
      b) La langue d'usage 12

2. Les conditions d'apprentissage 15
   2.1 L'intégration socio-affective des étudiants 15

3. Le développement 19
   3.1 Favoriser le perfectionnement du personnel 19
   3.2 Développer une gestion adaptée à un personnel vieillissant 19
   3.3 Favoriser la mobilité du personnel 20

4. Le financement des collèges 23
   4.1 L'éducation des adultes 23
   4.2 La répartition des ressources 24
   4.3 Le niveau des ressources 25
   4.4 Nouvelles sources de financement 26
   4.5 Un cadre normatif pour les investissements 26

Conclusion 29

PRÉSENTATION

PRÉSENTATION

La Fédération des cégeps a adopté récemment son plan de travail pour l'année 1990-1991. Situé dans le prolongement des priorités de développement établies en 1988, ce plan de travail vise essentiellement à actualiser les quatre objectifs prioritaires retenus alors, c'est-à-dire:

- promouvoir la spécificité de l'enseignement collégial dans un cadre de formation générale et technique adapté à sa population étudiante jeune et adulte;

- promouvoir les conditions d'apprentissage pouvant favoriser la formation fondamentale et la réussite scolaire des étudiants;

- promouvoir le développement des ressources humaines comme agent de développement des collèges;

- promouvoir la recherche de moyens en vue d'un financement adéquat et équitable pour tous les collèges.

(Source : Les priorités de la Fédération des cégeps dans une perspective des années 90, Fédération des cégeps, octobre 1988.)

Dans le texte qui suit, nous présentons à l'intention de la communauté collégiale les principales activités que nous entendons réaliser au cours de l'année 1990-1991 pour atteindre ces objectifs. Les activités sont regroupées en quatre chapitres différents qui correspondent à nos quatre objectifs prioritaires. Comme toujours, ces activités seront réalisées avec l'aide de nos quatre commissions composées chacune de représentants des collèges membres de la Fédération.

1. LE CADRE DE FORMATION

1. LE CADRE DE FORMATION

La raison d'être des collèges est la formation de leurs étudiants, jeunes et adultes. Aussi ne faut-il pas s'étonner de l'attention particulière que nous apportons chaque année à cet objectif prioritaire.

1.1 La gestion des programmes

Au centre de la formation, parmi les principaux éléments qui en assurent la qualité, se retrouvent les programmes d'enseignement. On sait que, pour l'ensemble du réseau collégial, ces programmes sont nombreux : quatre pour le secteur préuniversitaire et 140 environ pour le secteur technique. Ce sont les programmes qui conduisent à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (D.E.C.). Mais il y a aussi tous les autres programmes, plus nombreux encore, dont la réussite est sanctionnée par un certificat (C.E.C.) ou une attestation (A.E.C.) d'études collégiales.

On comprend facilement que la grande majorité des ressources dont disposent les collèges sont investies dans les activités reliées à ces programmes. C'est le coeur de la vie collégiale et c'est par là que passe le dynamisme de chaque établissement. Les programmes sont les fers de lance du développement de chaque collège. Il est impérieux que chacun d'entre eux soit un centre dynamique de formation, et non un simple relais administratif qui gère des programmes conçus ailleurs sans sa participation. Il importe donc que chaque établissement participe de façon très étroite à toutes les étapes de la gestion des programmes: conception, élaboration, mise en place, évaluation, révision, etc.

Malheureusement, tel n'est pas le cas actuellement, comme on peut s'en rendre compte à cette phase particulièrement importante qu'est l'élaboration des programmes.

Actuellement, les programmes de l'enseignement collégial qui conduisent à l'obtention d'un D.E.C. sont élaborés par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science (M.E.S.S.) avec l'assistance technique de spécialistes des disciplines d'enseignement — qui viennent des départements des collèges, il est vrai — mais sans la participation réelle des directions pédagogiques, responsables locaux de la gestion des programmes.

Ce système a deux faiblesses majeures :

- la participation des collèges étant réduite aux seuls experts spécialisés, le danger est grand qu'on perde de vue, dans l'élaboration des programmes, que ceux-ci ne sont pas qu'une juxtaposition de cours de disciplines diverses mais sont plutôt, comme le stipule le Règlement sur le régime pédagogique du collégial, «un ensemble intégré de cours conduisant à la réalisation d'objectifs généraux et particuliers de formation»;

- les principaux responsables locaux de la gestion quotidienne des programmes, ceux qui précisément visent à assurer, au-delà des objectifs propres à chaque discipline, «la réalisation des objectifs généraux et particuliers de formation», sont exclus des mécanismes mis en place par le M.E.S.S. pour concevoir et élaborer ces programmes. Généralement absents de ce processus, les gestionnaires locaux ne peuvent investir localement les connaissances et l'appropriation du concept de chacun des programmes, ce qu'une participation à leur élaboration pourrait favoriser grandement. D'autre part, ils ne peuvent apporter à l'élaboration des programmes l'expérience acquise par leur gestion quotidienne.

À terme, nous voulons donc, de concert avec les collèges, assurer la participation de ces derniers à toutes les étapes de la gestion des programmes. **Pour l'année 1990-1991, au cours d'une première étape vers cette participation entière, nous entendons d'abord assurer la**

présence des collèges dans le processus d'évaluation des programmes.

Pour ce faire, nous entendons poursuivre avec la D.G.E.C. des pourparlers en vue d'en arriver à l'implantation d'un nouveau modèle d'évaluation des programmes. Dans ce but, une fois le modèle retenu, nous organiserons un mini-colloque sur le sujet.

1.2 Autres activités

Outre l'importante activité précédente, d'autres activités figurent dans le plan de travail au chapitre de la formation.

a) Formation et apprentissage

Dans le cadre des activités que les collèges ont menées depuis plusieurs années dans le secteur de l'éducation des adultes et à la lumière de l'expérience acquise, plus particulièrement à la lumière des problèmes que pose la filière traditionnelle de la formation technique, **nous entendons mener au cours de l'année une étude sur de nouveaux modes de formation et de nouvelles formules d'apprentissage, en particulier dans les domaines du décloisonnement des lieux de formation, de l'alternance travail-étude et de l'enseignement coopératif.** Nous prévoyons de mener cette étude autant dans la perspective de la première formation technique acquise à l'enseignement régulier que dans la perspective de la formation continue acquise à l'éducation des adultes.

b) La langue d'usage

On sait l'importance et l'actualité de la question de la langue d'usage. De nombreuses études ont été menées sur le sujet. Le temps est venu de passer à l'action, de coordonner les activités entre les collèges eux-mêmes et d'harmoniser les activités entre les divers ordres d'enseignement. **A cet effet, nous avons l'intention d'organiser cette année un colloque sur «la maîtrise du français comme facteur de réussite».**

Il n'est pas nécessaire, croyons-nous, d'insister sur la pertinence d'un tel colloque. Le temps d'agir avec efficacité est venu et, en ce domaine, agir avec efficacité c'est agir en concertation. La question de la langue d'usage transcende en effet les ordres d'enseignement pour concerner l'ensemble du système scolaire. La maîtrise de la langue d'usage est une composante essentielle de toute formation fondamentale, quelle que soit la part spécifique que chaque ordre d'enseignement y apporte.

Voilà quelques-unes des principales activités que nous entendons mener à terme au cours de l'année 1990-1991 au chapitre du cadre de formation.

2. LES CONDITIONS D'APPRENTISSAGE DES ÉTUDIANTS

2. LES CONDITIONS D'APPRENTISSAGE DES ÉTUDIANTS

Nous avons publié récemment deux études : l'une sur le cheminement scolaire et l'autre sur l'intégration scolaire des étudiants. D'autres études ont également été menées au cours des dernières années, notamment par le M.E.S.S. et le Conseil des collèges, sur le taux de réussite, d'échec et d'abandon des cégépiens. S'il est difficile d'évaluer la performance générale du réseau collégial — à cause de l'absence de référence, soit dans le temps, soit par rapport à des réseaux d'enseignement étrangers comparables, et également à cause de l'absence de barèmes universels d'évaluation —, il est cependant un point qui rend ces études précieuses : c'est l'identification des principales causes d'échec et d'abandon. Parmi elles, on retrouve notamment la difficulté d'intégration des nouveaux étudiants. Toutes les études révèlent la même constante : le taux d'échec et d'abandon est particulièrement élevé pendant le première session au cégep. Sans vouloir négliger la préparation scolaire antérieure de l'étudiant, qui joue un rôle fort important dans cette intégration, nous entendons poursuivre les travaux entrepris et apporter une attention particulière cette année à l'intégration socio-affective des nouveaux étudiants à cet environnement, spécifique et inédit pour eux, que constitue le milieu collégial.

2.1 L'intégration socio-affective des étudiants

En passant du secondaire au collégial, l'étudiant doit intégrer plusieurs changements sur le plan social et sur le plan affectif : la grille horaire laisse souvent beaucoup de temps libre, contrairement à ce qui se passe au secondaire; la composition du programme d'études laisse beaucoup plus de choix à l'étudiant; le groupe-classe est généralement non stable au secteur préuniversitaire — on change de compagnons de classe plusieurs fois par semaine — et non homogène — on se retrouve en compagnie d'étudiants de divers programmes; le nouvel étudiant doit également faire face à une plus grande segmentation des tâches entre de nombreux départements et services; souvent, en même temps que l'étudiant entre au cégep, il quitte le milieu familial et social qui fut le sien depuis son enfance; un grand nombre de jeunes acquièrent un nouveau statut économique : cela leur cause beaucoup de soucis, que le programme d'aide financière ne peut pas toujours dissiper; etc. Bref, le passage du secondaire au collégial est semé d'écueils qui ne sont pas reliés strictement à la formation préalable de l'étudiant, mais qui ont une influence certaine sur la réussite, l'échec ou l'abandon des études pendant la première session au cégep.

La réussite de l'intégration socio-affective d'un nouvel étudiant dépend beaucoup de l'attitude des formateurs avec lesquels il entre en contact dès ses premiers pas dans un collège. Il faut bien convenir ici que notre mode de gestion pédagogique, qui doit répondre aux exigences de la spécialisation de l'enseignement et de la division des services, ne favorise pas naturellement une approche coordonnée des formateurs auprès des étudiants.

Il faut donc compenser cet inconvénient de notre système car c'est déjà un premier obstacle à l'integration de l'étudiant. Ce n'est pas à un milieu, à une mentalité, à une manière de faire qu'il doit s'adapter; c'est à plusieurs exigences différentes qu'il doit faire face, et c'est souvent à travers des chemins discontinus qu'il doit assurer son propre cheminement. C'est trop exiger de l'ensemble des étudiants qui arrivent au collégial. Un peu plus d'attention à leurs besoins, une plus grande sensibilité aux difficultés socio-affectives qui accompagnent leur passage du secondaire au collégial : voilà un premier pas à franchir pour faciliter la transition, et c'est une question d'attitude.

Il importe que l'ensemble du personnel des collèges soit toujours attentif aux difficultés que pose à l'étudiant le passage du secondaire au collégial. **C'est pourquoi nous prévoyons d'organiser cette année une ou deux journées d'études sur l'intégration des nouveaux étudiants.** Le but est d'informer, de sensibiliser et de motiver le personnel des collèges pour qu'il puisse intervenir plus adéquatement en matière d'intégration et d'adaptation des

étudiants aux études collégiales.

Cette activité vise l'intégration de l'ensemble des nouveaux étudiants. D'autres activités seront également réalisées. Elles concernent certains collèges qui doivent intégrer des groupes particuliers : pensons ici, par exemple, aux minorités ethniques pour les collèges de la région montréalaise, ou aux besoins des étudiants handicapés.

Voilà une des principales activités que nous voulons réaliser au cours de l'année 1990-1991 pour promouvoir les conditions d'apprentissage des étudiants.

3. LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

3. LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

Si la raison d'être des collèges est la formation des étudiants, celle-ci n'est réalisable que par l'action compétente et concertée des ressources humaines à l'oeuvre dans les collèges : enseignants, professionnels, gestionnaires, personnel de soutien. Il importe donc que les collèges accordent la plus grande attention à la gestion de leurs ressources humaines. Et la meilleure façon de gérer ces ressources, c'est de favoriser leur développement.

Nous entendons mener à terme en 1990-1991 un certain nombre d'activités qui témoignent d'une mutation profonde dans l'orientation de la gestion des employés des collèges.

Sans que la gestion des conventions collectives soit délaissée, la gestion des ressources humaines est de plus en plus élargie à l'ensemble des conditions de vie des différentes catégories de personnel dans les collèges.

C'est à la lumière de cette philosophie élargie de la gestion que sera poursuivi l'objectif de promotion du développement des ressources humaines comme agent de développement des collèges.

En ce sens, trois actions spécifiques seront réalisées cette année : favoriser le perfectionnement du personnel, développer une gestion adaptée à un personnel vieillissant et favoriser la mobilité du personnel. Un mot sur chacune de ces activités.

3.1 Favoriser le perfectionnement du personnel

En juin 1986, nous avons publié un rapport sur le perfectionnement des enseignants. Plusieurs des recommandations qu'il contenait ont été mises en application. On peut penser, par exemple, au développement du programme Performa auquel la quasi-totalité des collèges participent maintenant. Depuis ce temps, nous avons élargi à toutes les catégories de personnel notre préoccupation en matière de perfectionnement : aux professionnels, aux cadres, aux employés de soutien. En outre, la perspective du perfectionnement s'est modifiée de telle manière que les collèges cherchent de plus en plus à harmoniser les besoins de formation des individus avec les objectifs qu'ils poursuivent en tant qu'établissements.

Il nous reste maintenant à passer aux actes et à favoriser cette nouvelle conception du perfectionnement des diverses catégories de personnel. **Cette année, nous travaillerons à la mise au point de certaines politiques qui aideront les collèges à concrétiser cette nouvelle approche du perfectionnement**.

3.2 Développer une gestion adaptée à un personnel vieillissant

Le personnel des collèges vieillit et ce vieillissement entraîne divers problèmes particuliers, autant pour les personnes elles-mêmes que pour les gestionnaires des ressources humaines. Il est devenu banal de faire cette constatation. Le vieillissement du personnel assure plus d'expérience, de maturité, de savoir-faire et d'expertise, et c'est toute la collectivité collégiale qui peut en profiter. C'est donc en soi une donnée positive. Mais le problème avec les employés des collèges est que, d'une part, les engagements de nouveaux employés sont moins nombreux qu'autrefois et que, d'autre part, les employés des collèges arriveront en majorité à la retraite au cours de la prochaine décennie. Même si cela peut paraître lointain, dix ans c'est après-demain pour un établissement, et pour un réseau d'établissements, c'est demain. Il nous faut donc dès maintenant commencer à prévoir cette mutation : comment assurer une relève de qualité tout en évitant une perte rapide et massive de l'expérience acquise par le personnel actuellement à l'oeuvre dans les collèges? Nous

entendons poursuivre les efforts de sensibilisation à la gestion des ressources humaines vieillissantes et proposer aux collèges divers modes d'intervention possibles.

Dans l'immédiat, nous nous préoccupons de certains problèmes spécifiques que pose le vieillissement. **Ainsi, nous avons organisé à l'automne 1990 une conférence sur la carrière au mitan de la vie. À partir de cette conférence, nous allons poursuivre la réflexion sur la question du renouvellement du personnel.**

3.3 Favoriser la mobilité du personnel

Notre personnel vieillit, nous venons d'en parler. Et nous devons en même temps remarquer qu'il est peu mobile : il est extrêmement difficile de passer d'une catégorie d'emploi à une autre, d'avoir un plan dynamique de carrière à l'intérieur d'un collège. Nous pensons qu'une plus grande mobilité du personnel serait bénéfique autant pour les employés que pour les collèges eux-mêmes. Nous allons contribuer au cours de l'année à la mise en place de mécanismes favorisant cette mobilité. **Dans cette perspective, nous entendons mettre au point divers outils de sélection et de promotion du personnel qui pourront favoriser cette mobilité.**

Voilà les principales activités que nous voulons réaliser en 1990-1991 dans le cadre de l'objectif de promotion du développement du personnel des collèges.

4. LE FINANCEMENT DES COLLÈGES

4. LE FINANCEMENT DES COLLÈGES

Si un financement adéquat et équitable n'assure pas à lui seul la qualité de la formation des étudiants, cette dernière risque d'être lourdement entravée si le financement du réseau collégial n'est ni stable, ni adéquat, ni équitable. Il arrive un moment où la pauvreté des moyens pèse lourdement sur la grandeur des objectifs poursuivis et sur les standards de rendement à maintenir. Et ce poids risque toujours d'entraîner vers le bas, malgré la meilleure volonté du personnel. L'information privilégiée dont nous disposons en provenance des collèges et les comparaisons que nous pouvons faire avec le financement des autres ordres d'enseignement nous permettent d'estimer que des changements importants doivent être apportés rapidement au financement des collèges, de façon qu'il soit stable, adéquat et équitable pour tous les établissements. C'est pourquoi nous voulons cette année faire porter nos efforts sur les cinq objets suivants : l'éducation des adultes, la répartition des ressources, le niveau des ressources, les nouvelles sources de financement et le cadre normatif des investissements.

4.1 L'éducation des adultes

De marginal qu'il était dans les premières années du réseau collégial, le secteur de l'éducation des adultes est devenu de plus en plus important, au point d'avoir dans plusieurs collèges une population étudiante aussi grande que celle du secteur de l'enseignement régulier, et de produire un volume d'activités très élevé et fort varié. Cela est le résultat de la volonté de chaque collège de répondre aux besoins de plus en plus nombreux et multiples d'une population étudiante adulte elle-même de plus en plus diversifiée.

Dans cette démarche des collèges, qui vise à répondre adéquatement et rapidement aux besoins de formation du milieu, les gestionnaires pédagogiques des collèges se heurtent à deux obstacles majeurs :

- le premier, c'est une double source de financement pour les activités créditées : l'une du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, par l'intermédiaire de la D.G.E.C., et l'autre du ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle (M.M.S.R.F.P.), par l'intermédiaire des commissions de formation professionnelle (les C.F.P.) où transitent les fonds fédéraux consacrés à la formation professionnelle. Cette double source de financement s'accompagne d'une double logique de conception de la formation et de deux processus administratifs différents : mode de calcul de la population étudiante, taux de subvention, procédures administratives, etc. À cause de cette double filière et de la lourde bureaucratie qui l'accompagne, un pourcentage trop grand des ressources humaines, autant à l'extérieur qu'à l'intérieur des collèges, est consacré à la seule gestion des activités. Et ces ressources sont déjà nettement insuffisantes. Pour une meilleure gestion de leurs ressources humaines, c'est-à-dire pour en consacrer un pourcentage plus grand à la réalisation des activités de formation, les collèges, par l'intermédiaire de leur fédération, entendent tout entreprendre pour mettre fin à cette coûteuse et encombrante double source de financement.

  L'abandon de cette double source de financement s'impose. D'autant plus que le collégial a le «privilège» d'être le seul ordre d'enseignement à devoir vivre avec ce qu'on appelle «une enveloppe fermée» de financement à l'éducation des adultes. Ce qui nous amène au deuxième obstacle majeur :

- le financement de l'éducation des adultes par l'intermédiaire d'une enveloppe fermée pour les activités financées par la D.G.E.C. L'enveloppe fermée est une approche administrative qui fixe a priori les sommes qui sont versées, sans connaître avec précision les besoins en

formation de la population étudiante adulte. En matière d'éducation des adultes, la seule règle qui devrait s'imposer est la suivante : ajuster l'enveloppe budgétaire aux besoins de formation et non l'inverse.

Mais il y a plus. Il y a deux sources nettement différentes de financement et ces deux sources se maintiennent l'une et l'autre dans l'ignorance de leurs projets respectifs. C'est ainsi par exemple que, année après année, la C.F.P. réduit sans préavis le financement de telle ou telle activité et que la D.G.E.C. doit prendre la relève en catastrophe. C'est-à-dire que l'enveloppe fermée est utilisée pour financer davantage d'activités, sans être augmentée. Ainsi sous-financées, ces activités deviennent de plus en plus déficitaires, plaçant les collèges dans l'obligation de supprimer des activités de formation qui répondent pourtant à des besoins réels. Point n'est besoin d'insister sur l'à-propos général des demandes de formation des adultes quand on sait ce que cela exige pour eux d'efforts supplémentaires.

Cette situation est d'autant plus intolérable que ni les commissions scolaires, ni les universités ne vivent avec une telle enveloppe. Pourquoi les cégeps? **Il y a là une iniquité et nous entendons dépenser beaucoup d'énergie au cours de la présente année scolaire pour tenter de l'éliminer.**

4.2 La répartition des ressources

Les études menées depuis plusieurs années par les collèges et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, dans le cadre de la recherche d'un nouveau mode d'allocation des ressources pour le réseau collégial, ont démontré clairement ce que plusieurs sentaient implicitement. Le mode actuel de financement, basé sur les paramètres de l'étudiant à temps complet (ETC) et du coût «historique» de certaines enveloppes budgétaires, est un mode de financement inéquitable, qui distribue inégalement l'argent pour des activités comparables. Tant qu'on est dans une période de relative abondance des ressources budgétaires et tant qu'on ne voit pas clairement l'iniquité du mode d'allocation, ce dernier peut perdurer. Mais tel n'est plus le cas aujourd'hui. Il devient donc urgent, pour l'harmonie du réseau, d'abolir ce système et de mettre en place le nouveau mode d'allocation des ressources budgétaires proposé en novembre 1989 par le comité consultatif du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science et adopté par la Fédération des cégeps.

Pour atteindre l'équité, deux changements doivent être opérés dans le système actuel. Le financement des activités reliées à l'entretien des bâtiments a été établi historiquement et différemment selon les collèges; pour être équitable, il faut qu'il soit établi selon des paramètres identiques pour tous. Le financement des autres activités prend comme base le nombre d'étudiants à temps complet (ETC) du collège, mais ce référentiel ne peut mesurer équitablement le poids réel des coûts engendrés. En effet, on est étudiant à temps complet dès qu'on suit quatre cours ou 180 heures par semestre et le nombre d'heures de cours suivies est variable selon les exigences des programmes ou le choix de l'étudiant. Pour être équitable, on doit prendre en compte la totalité du nombre d'heures effectivement suivies.

Or, contrairement au collégial, la notion universitaire d'«étudiant équivalent temps complet» (EETC) qui sert à déterminer les allocations répond, elle, à cet impératif. Elle prend en compte la totalité des crédits et donc le nombre d'heures effectivement suivies. La notion de P.E.S. (période-étudiant-semaine) déjà utilisée au collégial pour déterminer les ressources enseignantes répond, elle aussi, à cet impératif, car elle prend en compte la totalité des heures des cours suivies dans une semaine. C'est donc elle qui doit servir de base pour déterminer le financement des collèges.

En proposant de baser principalement le financement sur la période-étudiant-semaine (P.E.S.),

pondérée selon la nature de chaque programme, on a une unité de mesure stable, égale pour tous, quel que soit le programme auquel l'étudiant est inscrit. De plus, en proposant que cette unité de mesure, la P.E.S., s'applique également aux cours crédités de l'éducation des adultes, on supprime en même temps les deux obstacles majeurs déjà signalés au développement de l'éducation des adultes : la double source de financement et l'enveloppe fermée. En effet, avec une même unité de mesure de financement pour toutes les activités créditées, à l'éducation des adultes comme à l'enseignement régulier, il ne saurait être question de limiter l'accès à la formation pour les adultes plus qu'il ne l'est pour les jeunes étudiants.

En outre, nous estimons que le passage à un nouveau mode de financement doit se faire dans les meilleures conditions possible pour en assurer le succès et pour tirer le maximum de résultats possible des promesses qu'il contient. Dans ce but, nous agirons pour que :

- le passage au nouveau mode de financement se fasse à temps pour la prochaine année budgétaire;

- le nouveau mode s'applique uniformément à toutes les activités créditées de la population étudiante à l'enseignement régulier et à l'éducation des adultes, comme c'est déjà la règle pour les universités;

- des mécanismes de transition soient mis en place le temps qui sera nécessaire pour empêcher que les collèges qui perdront certains avantages soient déstabilisés;

- les aménagements nouveaux qu'on voudra apporter au modèle proposé respectent la nature même du modèle.

En conclusion sur ce point, signalons qu'un tel mode de financement à l'enseignement régulier et à l'éducation des adultes est un modèle simple, adapté aux réalités de l'enseignement supérieur et appliqué déjà par le ministère pour les universités.

4.3 Le niveau des ressources

Si l'on considère la période qui va de 1978-1979, première année où on a opéré des compressions dans l'enveloppe budgétaire du réseau collégial, à cette année 1990-1991, on constate que le budget du réseau collégial a été amputé de près de 100 millions de dollars sous l'effet des compressions successives. Cent millions sur un budget actuel de quelque 800 millions. C'est ainsi qu'en pourcentage du PIB québécois les subventions du réseau collégial sont passées de 0,74 p. cent en 1981-1982 à 0,54 p. cent en 1990-1991. Si l'on compare les augmentations des subventions versées à l'éducation de 1986 à 1989, on obtient les chiffres suivants : 12,7 p. cent d'augmentation pour les universités, 2,7 p. cent pour les commissions scolaires et 0,2 p. cent pour les cégeps.

Et pendant cette période, plus d'une dizaine de collèges et de campus ont été créés, de nombreux programmes nouveaux ont été mis en place, nombre d'autres ont été modifiés substantiellement à cause des changements technologiques, la population étudiante régulière s'est accrue sensiblement, tout cela étant toujours financé par l'enveloppe initiale, sans ajout d'argent neuf.

C'est énorme, et nous pensons que le réseau collégial a fait plus que sa part pour contribuer au règlement de la crise financière du Québec. Nous estimons qu'un financement d'appoint s'impose, qui pourrait accompagner la mise en place du nouveau mode d'allocation des ressources, comme cela s'est produit pour les autres ordres d'enseignement lorsqu'un nouveau mode d'allocation a été implanté. Voilà pour le passé.

Pour l'avenir, nous entendons proposer une enveloppe de financement qui intègre les trois paramètres suivants :

- l'indexation de toutes les dépenses selon l'augmentation du coût de la vie;
- le financement intégral des activités nouvelles — création de nouveaux collèges ou campus, création et révision de programmes, etc.;
- le maintien de la qualité du parc immobilier et du parc d'équipements, et plus particulièrement le financement des fonds de bibliothèque et des équipements de haute technologie.

4.4 Nouvelles sources de financement

Le réseau collégial est le réseau d'enseignement qui dépend le plus de l'État pour son financement. N'ayant accès ni aux taxes des contribuables comme le réseau secondaire, ni aux frais de scolarité de sa population étudiante comme le réseau universitaire, le réseau collégial est plus que tout autre à la merci des aléas des finances publiques. **C'est pourquoi la Fédération s'interrogera au cours de cette année sur de nouvelles avenues de financement.**

4.5 Un cadre normatif pour les investissements

À l'heure actuelle, le mode de financement des investissements laisse peu de place à la planification à long terme mais laisse, par contre, une grande place à l'arbitraire, puisqu'il n'est qu'à demi normalisé. Nous estimons que, de nos jours, une saine gestion des collèges exige que ceux-ci aient un plan stable d'investissements à long terme qu'ils puissent mettre normalement en application.

Pour cela, il faut un cadre normatif pour les investissements. C'est ce à quoi nous allons nous arrêter au cours de la présente année en collaboration avec le M.E.S.S. Nous verrons à ce que ce cadre soit transparent et équitable et qu'il permette à chacun de faire des prévisions réalistes.

Voilà les principales activités que nous entendons réaliser en 1990-1991 pour doter les collèges d'un financement suffisant afin qu'ils puissent remplir adéquatement leur mission de formation.

CONCLUSION

CONCLUSION

Ce document fait un survol des principales activités que la Fédération des cégeps entend réaliser en 1990-1991 avec la participation des collèges et dans le cadre des objectifs prioritaires retenus pour les années 90. La Fédération des cégeps estime contribuer ainsi, de façon appréciable, et comme elle le fait depuis 1969, «à la promotion du développement de l'enseignement collégial et de celui des collèges affiliés» (extrait des statuts).